

AVIS PUBLIC

CONCERNANT UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), je soussigné donne avis :

- Qu'à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel du 18 janvier 2023, un projet de règlement relatif au traitement des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel a été présenté et un avis de motion a été donné;
- Que ce projet de règlement modifie spécifiquement l'annexe 1 du règlement numéro 306-19, soit la liste des comités et organismes visés à l'article 3 portant sur la rémunération des membres du Conseil;
- Que la réglementation projetée vise à :
 - a. Ajouter à la liste des comités et organismes de l'annexe 1 deux organismes et un comité;
- Que l'application de cette nouvelle réglementation est rétroactive au 1^{er} janvier 2023;
- Que l'adoption de ce règlement est prévue à la séance ordinaire du Conseil de la MRC qui aura lieu le 8 mars 2023, à 20 h, au bureau de la MRC, 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy;
- Qu'une copie de ce projet de règlement est disponible, pour consultation, aux bureaux de la MRC et des municipalités locales durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com.

Réglementation actuelle :

Membres du Conseil	Rémunération 2019 (avant l'indexation prévue à l'article 7)
Membres de comités et d'organismes	250 \$ / comité-organisme

¹ Cette rémunération touche 38 représentations à des comités et organismes.

Réglementation projetée :

Membres du Conseil	Rémunération 2019 (avant l'indexation prévue à l'article 7)
Membres de comités et d'organismes	250 \$ / comité-organisme

¹ Cette rémunération touche 47 représentations à des comités et organismes.

NOTE : La rémunération allouée aux membres de comités et d'organismes s'applique seulement lorsqu'un comité ou un organisme tient plus d'une rencontre par année.

DONNÉ À SOREL-TRACY, ce 31^e jour du mois de janvier 2023.

La directeur général et greffier-trésorier



Denis Boisvert